

DEL 2019250401

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

Convocation du 16 avril 2019
Nombre de membres : 13
Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9
Quorum : 7

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
25 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Jean CHARRIER, M. Eric DANGLLOT, MME. Huguette DARIET, MME Michèle Da SYLVA, MME Marie-Françoise GABORIT, MME Catherine GARANDEAU, MME Bernadette GAUTREAU, M. Daniel GRIT, MME Claudine ORDONNEAU.

Etaient absents excusés : M. AYME Jean-Pierre, MME Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, M. Maxence De RUGY, MME Sonia FAVREAU.

M. Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU.

M. AYME Jean-Pierre donne POUVOIR à M. Jean CHARRIER

1- EHPAD / FINANCES – Approbation du compte de gestion ERRD 2018

Il convient de se prononcer sur la régularité du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

Après présentation du budget de l'exercice 2018, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et du détail des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion a été satisfait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

1°) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 et considérer que le compte de gestion de l'EHPAD dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 avril 2019
La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU**

Certifiée exécutoire à compter du 30/04/2019
après transmission en Sous-Préfecture

